

CAPES interne – CAER Section lettres modernes

Note de commentaire relative à l'épreuve orale d'admission

Texte officiel

B. – Épreuve d'admission

Épreuve professionnelle : le jury propose un ou plusieurs documents de nature professionnelle en rapport avec le niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours.

L'épreuve consiste en une explication de texte de langue française, assortie d'une question de grammaire référée aux programmes des classes de collège ou de lycée, selon le choix du candidat exprimé au moment de son inscription. La méthode d'explication est laissée au choix du candidat. La présentation de la question de grammaire prend la forme d'un développement organisé en relation avec les programmes.

L'explication de texte est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses analyses et ses choix, et à préciser l'utilisation qu'il ferait, dans sa classe, des documents ayant servi de support à l'explication de texte.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

Le programme de l'épreuve est celui des lycées d'enseignement général et technologique et des collèges.

Commentaire

Le jury proposera au candidat deux textes de langue française, d'une longueur de 20 à 30 lignes, correspondant aux programmes du niveau d'enseignement (collège ou lycée) qu'il a choisi au moment de l'inscription au concours.

Le candidat choisira un de ces textes et en proposera une explication. La méthode de l'explication est au choix du candidat qui peut présenter soit une explication linéaire, soit un commentaire organisé.

Une question de grammaire sera jointe à chaque texte. Les notions sont celles des programmes du collège et du lycée. Il pourra être demandé par exemple au candidat d'identifier des catégories grammaticales et de relever des occurrences pertinentes, de les classer et de justifier leur classement, de procéder à des transformations grammaticales et de commenter les effets de sens qui en découlent, de repérer et de commenter des faits linguistiques relevant de la grammaire de phrase, de texte ou de discours.

Sur les 30 minutes dévolues à l'exposé, 5 à 10 minutes seront consacrées à la question de grammaire.

Pour l'explication de texte comme pour la question de grammaire, les attentes du jury en matière de connaissances disciplinaires et de maîtrise de l'exercice correspondent aux exigences d'un concours de recrutement de professeurs certifiés de Lettres modernes.

Lors de l'entretien, le jury reviendra sur l'explication du texte et sur la question de grammaire pour faire rectifier, préciser ou approfondir des éléments de l'exposé. Le candidat sera également invité à dire comment il aborderait en classe le texte proposé et la question de grammaire (niveau, lien avec les programmes, objectifs de la séance, éventuellement place dans une séquence d'enseignement).

Dix minutes pourront être réservées à un échange sur le dossier des acquis de l'expérience professionnelle afin de faire préciser des éléments du dossier ou de prolonger l'échange sur l'expérience du candidat.

Précisions complémentaires

1. L'explication de texte et l'exposé de grammaire n'ont pas en eux-mêmes de caractère didactique : ils renvoient au travail préparatoire que doit accomplir tout enseignant avant d'envisager sa séance d'enseignement. La transposition didactique sera abordée dans un deuxième temps au cours de l'entretien.

2. En ce qui concerne l'explication de texte, le jury appréciera de manière générale la capacité du candidat à rendre compte de la singularité d'un texte littéraire :

- en sachant à la fois réagir de manière sensible à sa lecture et analyser de manière rigoureuse les effets qu'il produit ;
- en s'efforçant d'en cerner les enjeux esthétiques et humains ;
- en proposant une lecture personnelle qui s'abstient de plaquer *a priori* des éléments de connaissance extérieurs ;
- en proposant un cheminement clairement balisé et cohérent dans la découverte du texte.

Au cours de la présentation orale de sa lecture du texte, le jury appréciera la capacité du candidat à :

- accorder toute son importance à la lecture à haute voix, et la mettre au service de l'intelligibilité et de l'interprétation du texte ;
- présenter le texte de manière claire et précise en le situant brièvement dans son contexte ;
- proposer un projet de lecture qui définit l'intérêt spécifique du texte et ouvre des perspectives d'interprétation ;
- étayer l'interprétation du texte par des analyses stylistiques précises ;
- conclure de manière synthétique en reformulant les résultats de l'interprétation et, si possible, en la rattachant à une question littéraire ou esthétique plus générale (portant par exemple sur un genre littéraire, une question historique ou un rapprochement avec d'autres œuvres).

Les candidats pourront se référer utilement aux derniers rapports du CAPES externe de lettres modernes pour y trouver des rappels sur l'exercice de l'explication de texte.

3. La réponse à la question de grammaire ne se veut pas un exposé théorique ou la récitation d'une leçon. Elle a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à raisonner sur la langue et à mettre en relation les faits linguistiques avec l'interprétation du texte.

Le jury appréciera la capacité du candidat à :

- faire servir ses connaissances à l'étude de la question de grammaire proposée, dans le texte ou dans le passage du texte précisé par la consigne ;
- faire apparaître les questions soulevées (difficultés, limites, justification des choix, interrogations) par le relevé ou le classement des formes appelés par la question ;
- montrer l'intérêt du point de langue étudié pour l'analyse du texte ;
- organiser son exposé.

4. Pour l'ensemble de l'épreuve orale, le jury appréciera la capacité du candidat à communiquer de manière claire et intelligible, dans un registre de langue adapté à la situation, ainsi que sa capacité à entrer dans un dialogue ouvert et constructif avec le jury.